

## VENTE HORS ETABLISSEMENT (OU "PAR DEMARCHAGE")

Textes	Délai	Versement d'argent	Modalités pratiques	Observations
<p>Articles <a href="#">L. 121-21</a> et suivants du code de la consommation</p>	<p><b>Rétractation</b> : 14 jours</p> <p><b>Biens</b> : à compter de la réception du bien ou dès la conclusion du contrat (au choix du consommateur).</p> <p><b>Commandes multiples</b> (plusieurs biens) : à partir de la réception du dernier bien.</p> <p><b>Commandes prévoyant une livraison régulière de produits pendant une période déterminée</b> : à compter de la réception du premier bien.</p> <p><b>Prestations de services</b> : à compter de la conclusion du contrat (au choix du consommateur).</p> <p><b>Prestations de services + biens</b> : à compter de la réception du bien ou dès la conclusion du contrat.</p>	<p><b>Aucun paiement</b> ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant l'expiration d'un <b>délai de 7 jours</b> à compter de la conclusion du contrat hors établissement (article <a href="#">L. 121-18-2</a> du code de la consommation)</p> <p>Sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- souscription à domicile d'un abonnement à une publication quotidienne et assimilée ;</li> <li>- contrats d'abonnement à des services à la personne ;</li> <li>- contrats conclus lors de réunions organisées par le vendeur à son domicile au domicile du consommateur ;</li> <li>- contrats ayant pour objet des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur.</li> </ul> <p>Après le délai de 7 jours : possible paiement ou contrepartie.</p>	<p>Formulaire type de rétractation (modèle : <a href="#">annexe</a> article R. 121-1 du code de la consommation)</p> <p>ou</p> <p>toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter (lettre évoquant l'exercice du droit de rétractation, envoyée de préférence, en LRAR)</p> <p>ou</p> <p>en ligne, si possibilité offerte par le professionnel sur son site Internet : remplissage et transmission du formulaire ou de la déclaration (avec communication par le professionnel, sans délai, d'un accusé de réception de la rétractation sur un support durable ; par courrier par exemple), (article <a href="#">L. 121-21-2</a> du code de la consommation)</p>	<p><b>Contrats concernés</b> (article <a href="#">L. 121-16</a> du code de la consommation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signés dans un lieu qui n'est pas celui où le professionnel exerce son activité en permanence ou de manière habituelle : domicile du consommateur (même si celui-ci a demandé au démarcheur de se déplacer) ;</li> <li>- signés dans un lieu qui est celui où le professionnel exerce son activité en permanence ou de manière habituelle mais immédiatement après que le consommateur a été sollicité personnellement et individuellement dans un autre lieu, c'est-à-dire par exemple, à son domicile, sur son lieu de travail ou dans la rue : invitation par téléphone, courrier, sms ou tout autre moyen de communication à distance (courriel), à se rendre en magasin ;</li> <li>- signés lors d'excursions organisées par le professionnel hors des lieux de ventes habituels, visant à promouvoir et vendre des biens ou des prestations de services (dits "voyages publicitaires").</li> </ul> <p><b>Obligation d'information précontractuelle</b> sur l'existence et les modalités d'exercice du droit, l'inexistence ou les conditions de perte du droit de rétractation (article <a href="#">L. 121-17</a> du code de la consommation). Ces informations peuvent être fournies.</p> <p><b>Exclusion de certains contrats du droit de rétractation</b> : article <a href="#">L. 121-21-8</a> du code de la consommation (contrats de prestations de services entièrement exécutés, sur demande expresse du consommateur, avant l'expiration du délai de rétractation ; fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, etc.).</p>